



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 juillet 2021**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 8 juillet 2021 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Au cours de cette séance, les décisions suivantes ont été prises:

- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'études et de réalisation ainsi que le devis estimatif d'un montant de 25.750 € HT, établis par le SIMER de MONTMORILLON concernant l'étude d'aménagement et de viabilisation du futur lotissement « Le Pré Paillet ».
- Le Conseil municipal décide :
D'une part, la cession à Mr THIBAUT Frédéric des parcelles AC 399 et 400 situées « Le Presbytère », pour une superficie totale de 1a36ca au prix de 20 € le M2 frais d'actes notariés inclus,
D'autre part, l'échange avec Mr TEXEREAU Roland, de la parcelle AC 84 située « Les Bons Enfants » contre la parcelle AC 402 « le Presbytère ».
- Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou concernant l'obtention d'un fonds de concours investissement d'un montant de 8.058 € pour les travaux de réhabilitation des sanitaires de l'école « Francine Poitevin ».
- Le conseil municipal décide la mise en place d'alarmes PPMS au sein de l'école primaire « Francine Poitevin » et retient le devis établi par les Ets VIAUD qui s'élève à la somme de 2.412,10 € HT. Une subvention est sollicitée auprès des services de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets FIPDR « Sécurisation des établissements scolaires ».